

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **12/04/2022, à 19h15** en la salle du conseil municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : 05/04/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 12 Fabien Verrat, maire, en présence de Marie-France Djerad-Payen, Sylvie Rodier-Arnaudin, Maud Auché, Lionel Egretier, Marie-Laure Gobin, Francis Caillaud, Geoffroy d'Avezac de Castera, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet, Jean-François Eyer mann et Elodie Guillon-Muller.

Excusés : 2 Jean-Dominique Diez et Karl Pommeraud. **Absents : /**

Procurations : 1 Jean-Dominique Diez donne pouvoir à Maud Auché.

Secrétaire de séance : Marie-Laure Gobin.

Objet : Suppression et création d'emplois au tableau des effectifs

Vu que la Modification du nombre d'heures excédant 10% du nombre d'heures de service fixé par la délibération ayant créé l'emploi alors une délibération et un changement au tableau des effectifs est obligatoire.

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu notamment l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, et en avoir délibéré,

DÉCIDE

- la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent technique à **18** heures hebdomadaires et son remplacement par un poste d'agent technique à **22** heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 01/04/2022, et justifiera l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITÉ.

Pour extrait conforme
ANGLADE, 13/04/2022
Fabien VERRAT, Maire

